

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Du 23 avril 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/09

Nombre de Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Catherine GUALIM, Vice-présidente

Christian TETARD, Alaine HOUREZ, Judith FOHRER, Laure FENOT-TETARD, Céline NEIVA-LEAL, Marie-José DASSONVILLE, Marie-Hélène GOIX, Éric DELOUCHE et Éric BRIXY

Étaient absents :

Mme. Marie ERAVILLE ayant donné pouvoir à Mme Marie-José DASSONVILLE

M. Laurent PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Philippe AUDEBERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement l'article L.123-6 disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »,

Vu l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise que le scrutin est secret, ainsi que R.123-18 qui stipule que les délibérations sont prises à la majorité absolue,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Catherine GUALIM s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que le vote de l'élection du Vice-Président a été réalisé à bulletins secrets ;

Considérant la nomination de Mme Judith FOHRER et Mme Céline NEIVA-LEAL aux postes de scrutatrices,

Considérant le résultat des élections de 13 voix pour, Mme Catherine GUALIM est élue Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS



Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 28/4/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 28/04/2026